

## Cas pratique droit à l'image

Par fmsf, le 26/10/2015 à 18:50

Bonsoir,

J'ai un cas pratique ou je bloque totalement:

il y a la photo d'un policier dans l'article d'un journal qui évoque la garde à vue de certains fonctionnaires de polices. Or le policier que l'on reconnaît clairement sur la photo où il exerce ses fonctions en menottant quelqu'un n'a aucun lien avec cette affaire et se retrouve sous le feu des critiques des personnes qu'il croise dans la rue.

Il y a atteinte au droit à l'image mais lieu privé lieu public ?  
Atteinte à la dignité de la personne ? Illustre un fait d'actualité ?

Je suis totalement perdu.  
Merci de bien vouloir m'aider.